

Atelier d'avant-spectacle Art. 13 de Phia Ménard

Une créature protéiforme surgit dans un jardin à la française et affronte les obstacles qui entravent son itinéraire. L'article 13 de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* proclame la liberté totale de circulation et d'installation des personnes : dans la réalité, les pratiques et juridictions sont loin d'être conformes à ce vœu pieux. Phia Ménard explore ici les pistes d'une salutaire utopie autour de cette aspiration.

Au moyen de formes chorégraphiques et plastiques minutieuses et radicales, il s'agit de reconsidérer toutes sortes de frontières, y compris mentales, qui nous assujettissent dans une société marchande, patriarcale, où la nature est supposée extérieure à notre essence humaine. C'est en étroite collaboration avec la chorégraphe et danseuse Marion Blondeau que Phia Ménard compose ce paysage poétique.

• Introduction : la MC93 et être spectateur·rice

La MC93 :

Vous allez venir prochainement à la MC93. Est-ce que quelqu'un sait ce que veut dire MC93 ? D'après vous que fait-on dans ce lieu ? Êtes-vous déjà venu·e·s à la MC93 ou passé·e·s devant ? Si oui, où se situe-t-elle ? Qu'y avez-vous fait ? Etc.

La maison de la culture de la Seine-Saint-Denis (MC93) est un lieu de spectacle situé à Bobigny (préfecture de la Seine-Saint-Denis). Elle est située non loin de la bibliothèque Elsa Triolet, du conservatoire Jean Wiener et de l'hôtel de ville de Bobigny. C'est un lieu où l'on peut aller voir des spectacles (théâtre, cirque, danse, musique) ou faire des activités (ateliers, visites, rencontres, conférences, etc.). La MC93 a ouvert pour la première fois en 1980. Elle a été construite dans une volonté de poursuivre la politique de décentralisation théâtrale française initiée au début du XX^e siècle (construire des théâtres en dehors de Paris pour que toute la population puisse avoir accès à des spectacles). La MC93 est dirigée depuis 2015 par Hortense Archambault.

PUIS

Expériences de spectateur·rice·s :

Débuter la séance en demandant aux participant·e·s s'ils-elles ont déjà vécu une expérience de spectateur·trice d'un spectacle vivant (cirque, théâtre, concert, danse, spectacle de fin d'année des frères/sœurs, spectacle de rue, etc.).

Poursuivre sur une discussion via différentes questions :

- Pourquoi dit-on « spectacle vivant » ?
- Quelle sont les différences entre le spectacle vivant et le cinéma ?
- Qu'est-ce que cela change dans l'attitude d'un·e spectateur·rice ?
- Suit-on les mêmes codes lors d'un concert ou lors d'une pièce de théâtre ?
- Suit-on les mêmes codes lors d'un spectacle dans la rue et lors d'un spectacle dans une salle ?
- Se comporte-t-on de la même façon à un concert de musique lyrique et à un concert de rap ?
- Pourquoi ?
- Etc.

Il est possible de pousser la conversation en intégrant des exemples d'évènements pour lesquels on choisit d'être spectateur·rice mais qui ne sont pas considérés comme du spectacle vivant (match de

football, compétition de gym, discours politique, mariage, télévision, vidéos TikTok sur le téléphone, exposé par des élèves dans une classe, etc.).

OU

Jeu du spectateur et de la spectatrice :

Voir pièce-jointe ou à retrouver sur l'espace pédagogique sur le site internet de la MC93 : [ici](#).

- **Activités en lien avec Art. 13 de Phia Ménard**

Activité 1 – Conversation autour de la performance :

Matériel nécessaire : post-it et stylos ou tableau et feutres effaçables, fiche définition de la performance et fiche performeur.euses disponibles en annexes.

Pour comprendre ce qu'est la performance, il faut d'une part tenter de la définir et d'une autre comprendre en quoi elle se distingue des autres arts. La performance est un objet très difficile à définir. C'est un art qui se situe entre le théâtre et l'art contemporain et qui concerne ce qui est montré, perçu et expérimenté. La production de ces perceptions revêt un sens particulier.

Art. 13 fait appel aux ressorts de la performance. Lire aux participant.es la définition de la performance disponible en annexe. Repérer ensemble les mots clés qu'il est possible d'écrire au tableau ou sur des post-it.

Proposer ensuite aux participant.es d'échanger autour des termes de cette définition.

Quelques pistes pour guider cet échange :

- Qu'est-ce que l'extrême ? Pourquoi pousser le geste artistique à l'extrême ?
- À quelles formes artistiques peut-on s'attendre sur le plateau ?
- Performance de comédien.nes : se dépasser, se faire mal, pousser à l'extrême les émotions et les réactions.

Pour compléter l'échange, il est possible d'apporter des exemples de performances ayant été créées par d'autres artistes performeur.euses. Pour cela, une fiche à destination du meneur.euse de jeu est disponible en annexes. Les exemples sont issus de performances de Rébecca Chaillon, Tadeusz Kantor et Marina Abramović.

Activité 2 – Phia Ménard

Matériel nécessaire : fiche Phia Ménard et photos de quatre spectacles de Phia Ménard disponible en annexes.

Constituer des binômes et distribuer des enveloppes où se trouve la fiche information sur Phia Ménard ainsi que les photos de quatre de ses spectacles disponibles en annexes. Laisser le temps à chaque groupe de se familiariser avec les documents. Puis demander à chaque binôme d'imaginer ce que pourrait raconter une des performances qu'ils/elles ont découvert dans l'enveloppe.

Restitution : demander à chaque binôme de raconter ce qu'ils.elles ont imaginé en précisant la photo choisie. Puis à l'aide de la feuille regroupant les informations sur les quatre spectacles, raconter quelles sont les idées et inspirations que Phia Ménard a eu pour les différentes œuvres.

Activité 3 – Article 13 :

Matériel nécessaire : feutres, marqueurs, feuilles, gobelets, colles, etc. L'article 13 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et images d'inspiration du spectacle disponibles en annexes.

Garder les binômes constitués au préalable.

Puis distribuer à chaque binômes l'article 13 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Chacun.e prend le temps de lire l'article. Il est possible de surligner des mots qu'ils.elles considèrent comme important ou qu'ils.elles questionnent.

Prendre un temps collectif pour voir si l'article est compris et ce qu'il en ressort.

À l'issue de cet échange, dire aux participant.es que la performance de Phia Ménard se base sur cet article. Pour créer ce spectacle, la metteuse en scène s'inspire de plusieurs images d'événements marquants. Ces images sont retranscrites sur scène mais puisqu'il s'agit d'une performance, il est possible de ne pas reconnaître les images de départ ou d'interpréter les images autrement.

Distribuer des enveloppes constituées d'images réunis par l'équipe des projets avec les publics de la MC93 à partir de sujets en lien avec les idées qui ont pu inspirer Phia Ménard pour la création d'*Art. 13*. : l'immigration, la colonisation, les frontières, les privilèges blancs, etc.

Une fois que les binômes ont pris le temps de se familiariser avec les images, leur demander d'imaginer une création plastique qui symboliserait l'article 13. Les œuvres peuvent prendre la forme de leur choix à l'aide du matériel mis à disposition. Imaginer que ces œuvres seraient ensuite exposées dans un musée.

Restitution : chaque binôme présente son œuvre plastique au reste des participant.es. Si le temps le permet, demander aux participant.es de livrer leur interprétation de l'œuvre plastique avant que le binôme raconte ses intentions de création.